

CODE D'ÉTHIQUE

Réalisé	Vérifié	Approuvé	Date	Rév.
Leone/Maverna	G. Rossetti	A. Parravicini	12.10.2018	0

Code d'éthique Brofind Spa

BROFIND® S. p. a. Viale Stelvio, 5 - 20 159 Milan IT
Tél. + 39 02 608 526 1 Fax + 39 02 60 852 62 32
Code fiscal et Registre des Sociétés Milan 022 20 340 16 6
Numéro de TVA T 11 45 585 01 53
Capital social 200 000,00 euros entièrement libéré Chambre de
commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture Milan No. R.E.A 146
633 9 E-mail : office@brofind.com



*Page
1 sur 11*

BROFIND®

Sommaire

Introduction	3
OBJET ET DESTINATAIRES	3
1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
1.1 Loyauté	4
1.2 Confidentialité	4
1.3 Diligence	4
1.4 Équité	4
1.5 Légalité	5
1.6 Non-discrimination	5
2 RELATIONS EXTÉRIEURES	5
2.1 Relations avec les clients et les fournisseurs	5
2.2 Relations avec les organisations politiques et syndicales	5
2.3 Relations avec les autorités et les administrations publiques	6
2.4 Relations avec les maîtres d'ouvrage et participation aux appels d'offres	6
2.5 Protection de l'environnement et responsabilité sociale des entreprises	6
2.6 Relations avec les médias	6
2.7 Cadeaux, gratifications et autres formes d'avantages	7
3 RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LES COLLABORATEURS	7
3.1 Sélection du personnel	7
3.2 Gestion du personnel	8
3.3 Protection de la personne	8
4 PRINCIPES DE CONDUITE DANS LES AFFAIRES DE L'ENTREPRISE	9
4.1 Respect des procédures internes	9
4.2 Gestion comptable	9
4.3 Protection du capital social, des créanciers et du marché	9
4.4 Protection de la confidentialité	10
4.5 Communication	10
5 SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL	10
6 CONFLIT D'INTÉRÊTS	11
7 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE	11

AVANT-PROPOS

Introduction

Brofind Spa est conscient que l'autorité d'une entreprise est reconnue non seulement par la compétence de ses employés et la haute qualité du service fourni aux clients, mais aussi par l'attention portée aux besoins de la communauté dans son ensemble.

Les principes qui ont toujours inspiré le travail de cette entreprise sont formellement rassemblés dans un Code d'éthique et de conduite, avec la conviction que la fiabilité se construit au quotidien par le respect des normes et la valorisation des personnes.

Ce Code d'éthique représente donc un élément distinctif et identificateur par rapport au marché et aux tiers, dont la connaissance et le partage, exigés de tous ceux qui travaillent dans l'entreprise ou collaborent avec elle, constituent le fondement de notre activité et le premier pas vers la poursuite de notre mission.

L'objectif de Brofind Spa est donc de poursuivre l'excellence sur le marché où elle opère, par le biais du Développement Durable, en sauvegardant l'Environnement et la Sécurité des personnes impliquées par la cohérence d'un comportement respectueux de l'Ethique Sociale, en obtenant la satisfaction et en assurant la valeur ajoutée pour l'Employé, pour le Client et, en général, pour la Communauté.

OBJET ET DESTINATAIRES

Le présent Code d'éthique (ci-après, le « **Code** ») illustre l'ensemble des principes éthiques et moraux qui sous-tendent les activités de Brofind Spa (ci-après, la « **Société** ») ainsi que les lignes de conduite adoptées par la Société tant en interne (dans les relations entre les employés) qu'en externe (dans les relations avec les institutions, les fournisseurs, les clients, les partenaires commerciaux, les organisations politiques et syndicales ainsi que les médias (ci-après, les « **Parties prenantes** »).

Le respect de ces principes est d'une importance fondamentale pour réaliser la mission d'entreprise de Brofind Spa et pour garantir sa réputation dans le contexte socio-économique dans lequel elle opère.

Tout d'abord, il convient de souligner que Brofind Spa croit fermement que toute activité doit être exercée dans le respect de l'éthique, se reconnaissant dans le principe consacré par l'art. 41 de la Constitution, selon laquelle l'initiative économique privée « *ne peut être exercée en contradiction avec l'utilité sociale ou de manière à porter atteinte à la sécurité, à la liberté et à la dignité humaine* »

Le présent Code lie les administrateurs et les employés de Brofind Spa, ainsi que toutes les personnes qui travaillent et collaborent, de manière permanente ou temporaire, pour le compte de la Société (ci-après, les « **Destinataires** »).

Le Code sera largement diffusé au sein de la structure de gouvernance interne et largement communiqué à l'extérieur, notamment par le biais de son site web.

Brofind Spa s'engage en outre à adopter toute disposition supplémentaire pour assurer la diffusion et l'application des principes et des prescriptions du Code.

BROFIND®

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le comportement des Destinataires, à tous les niveaux de l'entreprise, est marqué par les principes de loyauté, de confidentialité, de diligence, d'équité, de légalité et de non-discrimination.

Loyauté

Brofind Spa et les Destinataires s'engagent à réaliser une concurrence loyale, dans le respect des réglementations nationales et communautaires, sachant qu'une concurrence vertueuse constitue un stimulant sain pour les processus d'innovation et de développement, et protège également les intérêts des consommateurs et de la communauté.

Confidentialité

Brofind Spa s'engage à assurer la protection et la confidentialité des données personnelles des Destinataires et des Parties prenantes, conformément à toutes les réglementations applicables en matière de protection des données.

Les Destinataires s'engagent à ne pas utiliser les informations confidentielles, apprises dans le cadre de leur activité professionnelle, à des fins étrangères à l'exercice de cette activité, et en tout cas à toujours agir dans le respect des obligations de confidentialité assumées par Brofind Spa à l'égard de tous les Parties prenantes.

En particulier, les Destinataires sont tenus à la plus stricte confidentialité sur les documents divulguant le savoir-faire, les informations sur les transports, les informations commerciales et les transactions d'entreprise.

Diligence

La relation entre Brofind Spa et ses employés est basée sur la confiance mutuelle : les employés sont donc tenus de travailler pour promouvoir les intérêts de l'entreprise, dans le respect des valeurs énoncées dans le présent Code.

Les Destinataires doivent s'abstenir de toute activité susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts de Brofind Spa, en renonçant à la poursuite d'intérêts personnels contraires aux intérêts légitimes de la Société.

Dans les cas où la possibilité d'un conflit d'intérêts se présente, les Destinataires sont tenus d'en référer sans délai à leur supérieur hiérarchique afin que l'entreprise puisse évaluer, et éventuellement autoriser, l'activité potentiellement conflictuelle.

En cas de violation, la Société prendra toutes les mesures appropriées pour mettre fin au conflit d'intérêts, en se réservant le droit d'agir pour sa propre protection.

Équité

L'équité et l'intégrité morale sont un devoir indéfectible pour tous les Destinataires.

Les Destinataires s'engagent à ne pas établir de relations privilégiées avec des tiers qui résulteraient de sollicitations externes visant à obtenir des avantages indus.

Dans l'exercice de leurs activités, les Destinataires sont tenus de ne pas accepter de dons, de faveurs ou d'avantages de quelque nature que ce soit (à l'exception d'objets de valeur modeste) et, d'une manière générale, de n'accepter aucune contrepartie dans le but d'accorder indûment des avantages à des tiers.

De leur côté, les Destinataires ne doivent pas faire de dons en argent ou en biens à des tiers, ni en aucun cas offrir des avantages illicites ou des faveurs de quelque nature que ce soit (à l'exception d'objets de valeur modeste ou de cadeaux de courtoisie commerciale autorisés par la Société) dans le cadre de l'activité qu'ils exercent au profit de Brofind Spa.

BROFIND®

La conviction intrinsèque d'agir dans l'intérêt de la Société n'exonère pas les Destinataires de l'obligation d'observer ponctuellement les règles et principes du présent Code.

Code d'éthique Brofind Spa

*Page
4 sur 11*

BROFIND® S. p. a. Viale Stelvio, 5 - 20 159 Milan IT
Tél. + 39 02 608 526 1 Fax + 39 02 60 852 62 32
Code fiscal et Registre des Sociétés Milan 022 20 340 16 6
Numéro de TVA T 11 45 585 01 53
Capital social 200 000,00 euros entièrement libéré Chambre de
commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture Milan No. R.E.A 146
633 9 E-mail : office@brofind.com



BROFIND®

Légalité

Brofind Spa opère dans le respect absolu de la loi et du présent Code.

Tous les Destinataires sont donc tenus de respecter toutes les réglementations applicables et de se tenir constamment au courant de l'évolution de la législation, notamment en profitant des possibilités de formation offertes par Brofind Spa.

La Société considère la transparence des états financiers et de la comptabilité comme un principe fondamental pour la conduite de ses affaires et la protection de sa réputation.

Non-discrimination

Dans ses relations avec les Parties prenantes et en particulier dans la sélection et la gestion du personnel, l'organisation du travail, le choix, la sélection et la gestion des fournisseurs, ainsi que dans ses relations avec les organismes et institutions, Brofind Spa évite et rejette toute discrimination concernant l'âge, le sexe, la race, l'orientation sexuelle, l'état de santé, les opinions politiques et syndicales, la religion, la culture et la nationalité de ses interlocuteurs.

En même temps, Brofind Spa favorise l'intégration, en promouvant le dialogue interculturel et en protégeant les droits des minorités et des faibles.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Relations avec les clients et les fournisseurs

Les Destinataires traitent les tiers avec courtoisie, compétence et professionnalisme, convaincus que la protection de l'image et de la réputation de l'entreprise, et par conséquent la réalisation des objectifs de l'entreprise, dépendent de leur comportement.

En particulier, les Destinataires doivent s'abstenir de toute forme de comportement déloyal ou trompeur qui pourrait inciter les clients ou les fournisseurs à se fonder sur des faits ou des circonstances infondés.

Les Destinataires sont censés faire des efforts constants pour offrir des services ponctuels et de haute qualité aux clients, en cherchant à limiter toute forme de mauvais service ou de retard afin de maximiser la satisfaction de la clientèle.

Les relations avec les fournisseurs sont caractérisées par l'équité, la correction et la transparence. Les fournisseurs sont choisis sur la base de critères objectifs de rentabilité, d'opportunité et d'efficacité.

Le choix des fournisseurs sur des bases purement subjectives et personnelles ou, en tout état de cause, sur la base d'intérêts contradictoires est exclu.

Les Destinataires doivent mettre en œuvre tous les contrôles possibles pour que les fournisseurs et les clients soient également en mesure de respecter les principes éthiques fondamentaux énoncés dans le présent Code.

Relations avec les organisations politiques et syndicales

Brofind Spa ne favorise ni ne discrimine aucune organisation politique ou syndicat.

La Société s'interdit toute contribution indue, sous quelque forme que ce soit, à des partis, syndicats ou autres formations sociales, sauf dérogations spécifiques et, en tout état de cause, toujours dans les limites de ce qui est autorisé par les lois en vigueur.

Les Destinataires sont tenus de s'abstenir de toute pression directe, indirecte ou vantarde sur les représentants politiques ou syndicaux.

Code d'éthique Brofind Spa

BROFIND® S. p. a. Viale Stelvio, 5 - 20 159 Milan IT
Tél. + 39 02 608 526 1 Fax + 39 02 60 852 62 32
Code fiscal et Registre des Sociétés Milan 022 20 340 16 6
Numéro de TVA T 11 45 585 01 53
Capital social 200 000,00 euros entièrement libéré Chambre de
commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture Milan No. R.E.A 146
633 9 E-mail : office@brofind.com



BROFIND®

Relations avec les autorités et les administrations publiques

Les relations avec les autorités et l'administration publique doivent être caractérisées par la plus grande clarté, la transparence et la coopération, dans le plein respect de la loi et des *normes* morales et professionnelles les plus élevées.

Les Destinataires, sauf autorisation expresse, ne peuvent pas traiter au nom et pour le compte de Brofind Spa avec les autorités et l'administration publique.

Dans leurs relations avec les fonctionnaires, les personnes chargées d'un service public et l'administration publique en général, les Destinataires autorisés respecteront les normes les plus élevées d'équité et d'intégrité, en s'abstenant de toute forme de pression, explicite ou voilée, visant à obtenir des avantages indus pour eux-mêmes ou pour Brofind Spa.

À cet égard, les Destinataires autorisés doivent se conformer strictement aux dispositions du présent Code, ainsi que, plus généralement, aux directives émises par la *direction de Brofind Spa*.

Relations avec les maîtres d'ouvrage et participation aux appels d'offres

Dans le cadre de la bonne gestion des relations contractuelles, la Société s'engage à ne pas exploiter de positions dominantes par rapport à ses homologues et à garantir une information ample, exhaustive, transparente et ponctuelle aux stations contractantes et à tous les collaborateurs impliqués dans les procédures d'attribution des marchés publics.

En particulier, lors de la réalisation d'appels d'offres et/ou de l'exécution de contrats, la Société s'engage à respecter les règles relatives à la protection de la concurrence et du marché et s'abstient de tout comportement anticoncurrentiel.

La Société s'engage à ce que tous les contrats et missions de travail avec des collaborateurs externes ou des entreprises sous-traitantes soient exécutés conformément aux stipulations contractuelles des parties et, en tout état de cause, évalués sur la base du professionnalisme et du respect des principes énoncés dans le présent document.

Protection de l'environnement et responsabilité sociale des entreprises

L'engagement de la Société en faveur de l'environnement vise à préserver les ressources naturelles et à soutenir les communautés locales à long terme.

La Société souhaite transmettre à tous les Destinataires de ce document une mentalité de respect de la terre afin de préserver les ressources et de limiter les impacts sur l'environnement. En particulier, la Société s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses installations.

Relations avec les médias

Toutes les nouvelles et communications de la Société vers l'extérieur doivent être exactes et divulguées, sous réserve d'autorisation, uniquement par les services de l'entreprise délégués à cet effet.

Les communications de la Société avec le monde extérieur doivent être véridiques, claires, transparentes et sans ambiguïté ou instrumentales.

Il est interdit aux Destinataires du présent Code d'éthique de :

- prendre des engagements de quelque nature que ce soit en réponse à des demandes de la presse ou d'autres médias courants, à moins d'y être dûment autorisé. En tout état de cause, chaque demande doit être recueillie et évaluée avec soin.

BROFIND®

- fournir des informations aux représentants des médias sans l'autorisation expresse de l'autorité compétente des fonctions d'entreprise compétentes.

Les personnes appelées à divulguer à l'extérieur tout type d'information concernant les objectifs, les stratégies et les résultats de la Société à l'occasion de la participation à des conférences, à des événements publics ou pour la rédaction de publications, sont tenues d'obtenir l'autorisation de la fonction hiérarchiquement supérieure et de la fonction chargée des relations avec les médias (ou directement de la direction générale) de manière à convenir et à partager le contenu des déclarations faites en accord avec les politiques de l'entreprise et les plans de développement interne.

Les relations avec les médias doivent toujours être caractérisées par le respect de la loi, du Code d'éthique et des protocoles d'entreprise pertinents, l'objectif premier étant de protéger l'image de la Société. En aucun cas, des nouvelles ou des commentaires faux ou tendancieux ne peuvent être diffusés.

Cadeaux, gratifications et autres formes d'avantages

Aucune forme de cadeau, de présent, de paiement ou de gratification, pour quelque raison que ce soit, pouvant être interprétée comme dépassant les pratiques commerciales normales ou la courtoisie, et visant à obtenir un traitement favorable lors de la prise de décisions ou de la conduite de toute activité liée ou inhérente à la Société, n'est autorisée. En particulier, il est interdit d'offrir aux agents publics italiens et étrangers, ou à leurs parents ou connaissances, tout type de cadeau susceptible d'influencer leur indépendance de jugement ou de les inciter à obtenir un avantage quelconque. À titre exceptionnel, seuls les cadeaux ou présents à caractère purement symbolique et, en tout état de cause, de valeur modeste peuvent être acceptés. Les dispositions qui précèdent concernent aussi bien les cadeaux promis ou offerts que ceux reçus, un cadeau étant tout type d'avantage, même indirect (à titre d'exemple seulement : participation gratuite à des conférences, promesse d'une offre d'emploi, etc.)

Les cadeaux de la Société se caractérisent par le fait qu'ils visent à promouvoir des initiatives culturelles, sportives et humanitaires ou l'image de marque de l'entreprise.

Les cadeaux offerts, à l'exception de ceux de valeur modeste, doivent faire l'objet d'une documentation suffisante pour permettre leur vérification et doivent être autorisés par le chef de service et signalés au conseil de surveillance.

Les Destinataires du présent Code d'éthique qui reçoivent des cadeaux ou des avantages n'entrant pas dans les cas autorisés sont tenus d'en informer le conseil de surveillance, qui en évaluera l'opportunité et prendra les mesures qu'il jugera les plus appropriées. L'offre ou l'acceptation d'invitations à des foires, expositions, réunions ou autres événements similaires dans le but de développer de bonnes relations d'affaires et de promouvoir l'image de la Société est permise, dans des limites acceptables, uniquement aux personnes qui, de temps à autre, seront expressément autorisées et à condition qu'elles ne soient pas destinées à conditionner l'indépendance et l'impartialité de tiers dans les choix qu'ils peuvent être amenés à faire et qui concernent, même seulement indirectement, la Société.

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LES COLLABORATEURS

Sélection du personnel

L'évaluation et la sélection du personnel sont effectuées de manière équitable et transparente, dans le respect de l'égalité des chances, afin de faire correspondre les besoins de Brofind Spa

BROFIND®

avec les profils professionnels, les ambitions et les attentes des candidats.

Brofind Spa s'engage à adopter toutes les mesures utiles pour éviter toute forme de favoritisme dans le processus de sélection du personnel en utilisant des critères objectifs et méritocratiques, dans le respect de la dignité des candidats ainsi que dans l'intérêt de la bonne performance de l'entreprise.

Code d'éthique Brofind Spa

*Page
7 sur 11*



BROFIND®

Les salariés sont employés dans le cadre de contrats de travail réguliers et la Société ne tolère aucune forme d'emploi qui ne soit pas régularisée par la loi.

Lors de l'établissement d'une nouvelle relation de travail, il incombe à la fonction déléguée à la gestion des ressources humaines de mettre à la disposition de l'employé des informations sur :

- le type de contrat à signer ;
- les caractéristiques de la fonction et des tâches à accomplir ;
- les éléments réglementaires et salariaux en fonction du type de contrat ;
- les règlements concernant la santé, la sécurité et la prévention des accidents du travail ;
- les procédures internes de l'entreprise à adopter et à respecter ;
- les règles relatives à la protection des données personnelles traitées par la Société.

Toutes les informations sont fournies au nouvel employé afin que l'acceptation de la mission soit fondée sur une connaissance et une compréhension effectives des détails de la relation de travail.

Gestion du personnel

Brofind Spa protège et valorise ses ressources humaines, en s'engageant à maintenir les conditions nécessaires à la croissance professionnelle, aux connaissances et aux compétences de chacun, en réalisant les formations appropriées pour la mise à jour professionnelle et toute initiative visant à poursuivre cet objectif.

Brofind Spa promeut la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise, en fournissant des outils participatifs capables de recueillir les opinions et les suggestions des travailleurs, en garantissant leur participation la plus large possible.

Sans préjudice de la disponibilité maximale à l'égard de la Société, aucun travailleur ne peut être obligé d'accomplir des tâches, des services ou des faveurs qui ne lui sont pas dus en vertu de son contrat de travail et de son rôle au sein de la société.

La Société s'engage fermement à lutter contre les épisodes de *harcèlement moral*, de *traque*, de violence psychologique et tout comportement discriminatoire ou portant atteinte à la dignité de l'individu à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de l'entreprise.

Les relations entre les employés doivent être menées avec loyauté, équité et respect mutuel, dans le respect des valeurs de coexistence civile et de liberté personnelle.

Protection de la personne

La Société s'engage à protéger l'intégrité morale de ses employés en garantissant le droit à des conditions de travail qui respectent la dignité personnelle. C'est pourquoi la Société protège tous ses employés contre les actes de violence psychologique et s'oppose à toute attitude ou comportement discriminatoire ou préjudiciable à l'individu, à ses croyances et à ses préférences.

Le harcèlement sexuel n'est pas autorisé et les comportements susceptibles de perturber la sensibilité de la personne doivent être évités.

Un travailleur qui estime avoir été victime de harcèlement ou de discrimination en raison de son âge, de son sexe, de son orientation sexuelle, de sa race, de son état de santé, de sa nationalité, de ses opinions politiques et de ses croyances religieuses peut également signaler l'incident au conseil de surveillance, en vue de l'adoption de mesures appropriées.

Les comportements qui entraînent une inégalité de traitement entre les travailleurs ne sont pas considérés comme discriminatoires s'ils sont justifiés ou justifiables sur la base de critères objectifs.

PRINCIPES DE CONDUITE DANS LES AFFAIRES DE L'ENTREPRISE

Respect des procédures internes

Brofind Spa estime que l'efficacité de la gestion et la culture du contrôle sont des éléments indispensables à la réalisation des objectifs.

Les Destinataires sont tenus de respecter strictement les procédures et instructions internes de l'entreprise.

Les Destinataires doivent agir conformément à leurs profils d'autorisation et doivent conserver tous les documents appropriés pour garder une trace des actions entreprises au nom de l'entreprise.

Gestion comptable

Dans l'exercice de leurs fonctions et dans le cadre de leurs responsabilités, les Destinataires du présent document sont tenus de traiter, de diffuser ou de communiquer les données, informations ou connaissances en leur possession avec exactitude, précision et exhaustivité, en évitant de fournir des informations incomplètes, tendancieuses ou fausses.

Toutes les informations financières, économiques et comptables doivent être étayées par une documentation adéquate permettant de vérifier à tout moment le processus de décision et d'autorisation.

Chaque personne, y compris les personnes extérieures, est tenue de coopérer pour faire en sorte que les faits de gestion soient correctement et rapidement représentés dans les comptes sur la base d'informations véridiques, exactes, complètes et vérifiables. Chaque opération et transaction doit être correctement enregistrée, autorisée, vérifiable, légitime, cohérente et congruente afin de refléter fidèlement les pièces justificatives produites et reçues. En effet, toute écriture comptable doit permettre de reconstituer l'actif ou l'événement économique pertinent survenu dans la réalité de l'entreprise et justifié par une documentation adéquate, claire, complète, véridique et valide.

Aucune inscription fausse ou partielle ne peut être faite dans les livres de la Société pour quelque raison que ce soit. Aucune personne, même externe, ne peut s'engager dans des activités qui aboutissent à des actes répréhensibles, même si elle y est expressément invitée par un supérieur. Les Destinataires qui ont connaissance d'omissions, de falsifications ou d'altérations probables dans les documents comptables sont tenus d'en informer sans délai le supérieur hiérarchique direct ou la fonction sociale compétente, ainsi que le conseil de surveillance.

Protection du capital social, des créanciers et du marché

Le respect des principes de conduite visant à garantir l'intégrité du capital social, la protection des créanciers et des tiers qui établissent des relations avec la Société est un élément central qui qualifie la conduite de la Société.

Il est absolument interdit aux Destinataires du présent Code d'éthique d'adopter, de collaborer ou de faire adopter des comportements qui constituent les types de délits visés à l'article 25 ter du décret législatif n° 231 de 2001, ainsi que d'adopter, de collaborer ou de faire adopter des comportements qui, bien que ne constituant pas en eux-mêmes les types de délits susmentionnés, sont mis en œuvre pour soutenir la commission de ces délits. Tous les Destinataires, dans le cadre des fonctions et activités exercées, sont responsables de la définition et du bon fonctionnement du système de contrôle et sont tenus de signaler par écrit, à leur supérieur et au conseil de surveillance, les omissions, falsifications et irrégularités comptables dont ils ont connaissance.

Code d'éthique Brofind Spa

BROFIND®

Protection de la confidentialité

Les informations, données et connaissances acquises, traitées et gérées par les Destinataires dans le cadre de leur travail doivent rester strictement confidentielles et protégées de manière appropriée et ne peuvent être utilisées, communiquées ou divulguées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société, que dans le respect des lois en vigueur et des procédures de l'entreprise. Toute personne traitant des données et des informations doit éviter tout comportement susceptible de révéler des informations appartenant à la Société et non encore rendues publiques. Une attention particulière sera accordée à :

- garder confidentielles les nouvelles et informations reçues dans l'exercice de leurs fonctions et ne pas les soumettre à la publicité ;
- respecter le devoir de confidentialité même après avoir quitté le service ;
- ne consulter que les documents auxquels on est autorisé à accéder et les utiliser dans le cadre de ses fonctions, en n'accordant l'accès qu'aux personnes qui y ont droit et conformément aux instructions données ;
- éviter de divulguer des informations ou des faits erronés ;
- éviter d'empêcher ou d'entraver l'exercice des activités de vérification légalement confiées aux organes de l'entreprise ou aux autorités de contrôle compétentes ;
- prévenir la dispersion éventuelle des données en respectant les mesures de sécurité imposées, en conservant les documents confiés de manière ordonnée et soignée et en évitant de faire des copies inutiles.

Communication

Brofind Spa met à la disposition des Parties prenantes des outils de communication appropriés par lesquels elles peuvent interagir avec l'entreprise pour transmettre des requêtes, demander des éclaircissements ou formuler des plaintes.

Brofind Spa promeut une communication d'entreprise efficace, capable de mettre l'entreprise en contact avec la société civile, afin de prendre en compte les instances, les besoins et les exigences de la communauté et de diffuser ses valeurs et sa mission.

Les informations diffusées aux Parties prenantes sont complètes et exactes afin de permettre aux Destinataires de prendre des décisions correctes et éclairées.

La promotion publicitaire de Brofind Spa respecte des valeurs éthiques, protège les mineurs et rejette les messages vulgaires ou offensants.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

La Société s'engage à promouvoir et à consolider une culture de la sécurité en développant la conscience des risques et en encourageant un comportement responsable de la part de tous les travailleurs ; elle s'efforce également de préserver, notamment par des actions préventives, la santé et la sécurité des travailleurs.

Tous les employés et collaborateurs sont tenus de respecter scrupuleusement les règles et obligations découlant des réglementations pertinentes en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que de se conformer à toutes les mesures requises par les procédures internes.

Code d'éthique Brofind Spa

BROFIND®

La protection des ressources humaines est l'objectif premier de la Société :

- l'introduction d'un système de gestion intégrée des risques et de la sécurité ;
- une analyse continue des risques et de la criticité des processus et des ressources à protéger ;
- l'adoption des meilleures technologies ;
- le contrôle et la mise à jour des méthodes de travail ;
- une formation constante et appropriée.

Une attention particulière est accordée à l'achat ou à l'utilisation de produits aptes à protéger la santé des travailleurs ou qui, en tout état de cause, ne présentent pas de danger.

Conformément à la loi n° 3 de 2003, une interdiction de fumer est appliquée dans tous les lieux de travail.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les Destinataires du présent Code d'éthique et les autres personnes susceptibles d'influencer les choix de la Société doivent absolument éviter d'utiliser, même implicitement, leur position dans l'entreprise pour influencer les décisions en leur faveur ou en faveur de parents, d'amis et de connaissances à des fins purement personnelles. Tout Destinataire qui estime se trouver dans une situation de conflit d'intérêts doit en informer immédiatement son supérieur hiérarchique et, en l'absence de supérieurs, l'organe de direction. La survenance de situations de conflit d'intérêts, outre qu'elle est contraire à la loi et aux principes définis dans le Code d'éthique, est préjudiciable à l'image et à l'intégrité de l'entreprise.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE

L'application du Code d'éthique est déléguée à l'organe administratif, qui est soutenu par le conseil de surveillance.

Une copie du Code d'éthique est remise à chaque nouvel administrateur, auditeur, employé ou collaborateur (y compris les partenaires commerciaux). Au moment de l'établissement de la relation organique, d'emploi ou de collaboration, ces personnes déclarent qu'elles s'engagent à respecter le Code d'éthique et ses dispositions.

Le respect des règles du Code d'éthique doit être considéré comme une partie essentielle des obligations contractuelles de tous les destinataires du Code.

La violation des principes et du contenu du Code d'éthique peut constituer un manquement aux obligations primaires de la relation ou une infraction disciplinaire, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, y compris en ce qui concerne la préservation de la relation organique, d'emploi ou de collaboration, et entraîner une indemnisation pour tout dommage causé à la Société.